



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le

Au Conseil fédéral

**Note d'information**

Sommet des Chefs de Gouvernement des pays de l'AELE d'Oslo, les 14 et 15 mars 1989  
 Réunion ministérielle entre les CE, ses Etats membres, et les pays de l'AELE de Bruxelles, le 20 mars 1989

---

**1. Résumé**

Situées à quelques jours d'intervalle, ces deux rencontres se sont inscrites dans le cadre du discours du Président de la Commission des CE, M. Jacques Delors au Parlement européen du 17 janvier 1989 dans lequel il préconisa une coopération plus structurée entre les CE et les pays de l'AELE avec, entre autres, des organes administratifs et de décision communs.

**Le Sommet des Chefs de gouvernement des pays de l'AELE d'Oslo**, qui intervenait près de cinq ans après celui de Visby en Suède, a:

- a) transmis une réponse positive à M. Delors en laissant toute option d'une future coopération ouverte;
- b) donné une impulsion politique à un renforcement des liens entre les pays de l'AELE en mandatant le Conseil de l'AELE de présenter un catalogue de mesures visant le renforcement institutionnel, fonctionnel et opérationnel de l'AELE lors de la prochaine réunion ministérielle du Conseil des ministres à Kristiansand (Norvège), les 13 et 14 juin 1989;
- c) donné une impulsion politique à la recherche d'une nouvelle forme de coopération CE-AELE tenant compte de l'expérience à ce jour et des spécificités nationales; et,
- d) permis à l'Islande d'obtenir, après 18 ans d'efforts, la libéralisation du poisson de mer au sein de l'AELE.

**La réunion ministérielle de Bruxelles**, de caractère informel, a fait l'objet de la présentation des résultats du Sommet d'Oslo et d'un échange de vues sur la coopération future CE-AELE. Les ministres des Etats membres des CE se sont montrés ouverts face à un rapprochement entre les CE et les pays de l'AELE. Le processus de Luxembourg a été confirmé, voire renforcé. Selon



M. Andriessen, Vice-Président de la Commission et Commissaire chargé des relations extérieures, les thèmes principaux de la Déclaration d'Oslo à approfondir sont:

- a) les questions juridiques;
- b) l'équilibre des droits et des obligations pour la réalisation des quatre libertés;
- c) la coopération dans les politiques communes (concurrence, commerce extérieur, protection de l'environnement, etc.)

La Commission devrait présenter sous peu un rapport au Conseil sur les relations CE-AELE et inviter les pays de l'AELE à des discussions informelles sur la couverture et la forme de la coopération future. La France a invité les participants à une réunion ministérielle en automne sous sa présidence afin d'évaluer l'état des travaux en cours.

## 2. Sommet d'Oslo, position des délégations sur le processus d'intégration européenne

Pour la **Norvège**, la Déclaration de Luxembourg ne suffit plus pour répondre aux aspirations des pays de l'AELE. Le Sommet doit être utilisé pour donner un signal politique clair sur le besoin d'initier une analyse approfondie de la coopération AELE-CE; de formuler des objectifs auxquels tous les pays de l'AELE puissent souscrire; de renforcer l'AELE; et, de préciser que les pays de l'AELE veulent influencer le processus européen. La dimension sociale et l'environnement doivent, enfin, également recevoir une attention privilégiée.

L'**Autriche** a gardé un profil très modeste lors de ce Sommet. Pour M. Vranitsky, l'intégration européenne doit couvrir toute l'Europe, sans distinction entre les CE, l'AELE et les pays de l'Est. Les possibilités d'améliorer les relations entre l'AELE et les CE n'ont pas encore été entièrement exploitées; dans ce contexte, l'AELE devrait se sentir libre d'avoir le courage de développer des idées pour l'Europe.

Pour la **Finlande**, les pays de l'AELE font face à un défi considérable. La Finlande vise les quatre libertés dans leur étendue la plus grande possible et étend ses ambitions au domaine de l'environnement, de l'éducation et de la recherche. Finalement, ce Sommet doit se concentrer sur le renforcement de l'AELE et de ses instruments, l'élargissement et l'intensification de son rôle.

L'**Islande** a surtout insisté sur l'importance du commerce du poisson pour son économie et a été jusqu'à affirmer qu'elle n'avait aucun intérêt à participer à l'Europe sans la libéralisation du commerce du poisson. Pour ce qui est des quatre libertés, l'Islande recherche la libéralisation la plus complète dans les biens; elle a, par contre, des réserves pour les domaines des capitaux, des services et des personnes. Une libéralisation graduelle serait envisageable dans ces domaines

mais seulement après une analyse très détaillée des effets sur l'Islande.

La **Suède** a rappelé que son Parlement avait chargé le gouvernement, le printemps dernier, de se rapprocher autant que possible des CE et qu'il n'était pas question d'adhérer aux CE. L'objectif suédois est un accord pour une participation complète aux quatre libertés. L'union douanière, qui pourrait en être une partie, n'est pas suffisante et ne représente pas un objectif en soi. Dans l'immédiat, il s'agit d'éviter que l'AELE ne traite avec les CE sur la base du dénominateur le plus bas et il serait erroné de développer une institution qui serait un miroir des CE. On ne saurait exclure, toutefois, des aspects supranationaux. Une phase exploratoire pour structurer les rapports dans l'espace économique européen devrait débiter aussi vite que possible avec les lignes directrices au niveau politique.

M. **Delamuraz** a rappelé les mérites du processus de Luxembourg qu'il a qualifié de succès. Il s'est prononcé en faveur d'une nouvelle impulsion en insistant sur le fait qu'il ne faudrait pas abandonner le processus de Luxembourg avant d'avoir autre chose. L'objectif des pays de l'AELE doit être une participation plus rapide et plus approfondie à la construction européenne.

Dans un premier temps, il s'agira d'effectuer une auto-analyse pour examiner le renforcement de l'AELE: rôle plus vélocité et plus rapide du Conseil; rôle plus déterminant du pays présidentiel; rôle renforcé du Secrétariat. L'AELE doit garder son caractère non supranational.

Dans un deuxième temps, l'extension de la coopération avec les CE pourrait être envisagée par l'intermédiaire d'un accord cadre alliant intelligence et souplesse selon la formule de la géométrie variable.

Par ailleurs, le Sommet d'Oslo ne doit pas cacher les spécificités nationales (agriculture, population étrangère comme barrières à la libre circulation des biens et des personnes pour la Suisse) tout en évitant de transmettre à l'extérieur l'image d'une AELE divisée et aucune forme de coopération avec les CE ne doit être privilégiée avant un examen approfondi. M. Delamuraz a enfin rappelé que les pays de l'AELE doivent inscrire leurs travaux dans une optique de démarche mondiale (GATT).

Les participants au Sommet ont enfin donné pour mandat au Conseil de préparer un catalogue de propositions pour la réunion ministérielle des 13 et 14 juin à Kristiansand (Norvège) visant à renforcer l'AELE sur les plans **institutionnel** (Sommet plus fréquents, renforcement du Conseil), **fonctionnel** (rôle accru du pays assumant la présidence, contacts plus étroits entre les ambassadeurs à Genève et à Bruxelles) et **opérationnel** (renforcement du Secrétariat).

### 3. Réunion ministérielle de Bruxelles

Tous les Etats, bien qu'avec des nuances, se sont prononcés pour un dialogue informel sur le développement et le renforcement de la coopération CE-AELE. La Suisse a vu un de ses objectifs importants être rempli avec le soutien offert, de part et d'autre, au processus de Luxembourg qui ne doit pas être négligé dans la phase de recherche de nouvelles formes de coopération qui s'annonce.

Des **limites** sont toutefois apparues:

a) Des règles équivalentes doivent s'appliquer pour la surveillance juridique et les obligations contractuelles reprises par les pays de l'AELE;

b) Les institutions suivent la substance et devraient être flexibles; aucun domaine et aucune structure ne sont à priori exclus, mais l'autonomie de décision des CE ne saurait être touchée;

c) Une disposition accrue de jeter des ponts de manière pragmatique pour utiliser les synergies entre le marché intérieur et l'espace économique européen existe; les particularités et le dynamisme de ces deux processus doivent être sauvegardés;

d) L'Autriche a reçu un avertissement clair du Président Delors qu'une adhésion avec réserve n'était pas possible;

e) Plusieurs Etats membres des CE ont souligné qu'ils s'attendaient à un renforcement des mécanismes internes de l'AELE.

Les pays de l'AELE ont laissé une bonne impression par une attitude décidée. Ces prochains mois, au cours du dialogue plus intensif qui s'effectuera avec les CE, il sera important que les pays de l'AELE se concentrent sur leurs intérêts et objectifs communs tout en respectant, comme par le passé, leurs différences d'opinion sur la forme future des relations avec les CE. Le Sommet d'Oslo aura sans aucun doute contribué à renforcer le sentiment que les intérêts communs ont un poids plus important.

Enfin, avec l'invitation de la France pour une réunion en automne, les ministres se sont mis d'accord sur un calendrier rudimentaire et ont, de par-là, donné une impulsion au processus de consultations informelles initié à Bruxelles.

BUREAU DE L'INTEGRATION

777.231.1

Berne, le 4 avril 1989  
Np

Mh 2/6

Note à M. le Président J-P Delamuraz

Sommet des Chefs de Gouvernement des pays de l'AELE d'Oslo, les  
14/15 mars 1989  
Réunion ministérielle entre les CE, ses Etats membres et les  
pays de l'AELE de Bruxelles, le 20 mars 1989

---

Permettez-nous de vous remettre ci-joint une note d'information  
pour le Conseil fédéral sur les rencontres mentionnées en  
exergue.

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP



(J. Kellenberger)